



Plan d'action en matière de biomasse forestière – Rapport provisoire

Décembre 2025

Table des matières

Vue d'ensemble.....	3
Réalisations.....	5
Objectif 1 : Déterminer les voies vers les débouchés pour la biomasse forestière	5
Objectif 2 : Soutenir la demande de bioénergie et de bioproducts forestiers	11
Objectif 3 : Améliorer les cadres commerciaux et réglementaires pour l'utilisation de la biomasse forestière.....	18
Objectif 4 : Soutenir des voies holistiques adaptées à la culture pour assurer la participation des collectivités autochtones aux chaînes de valeur de la biomasse forestière afin de favoriser la réconciliation entre les collectivités autochtones et la Couronne.....	22
Objectif 5 : Communiquer, collaborer et informer sur les possibilités qu'offre la biomasse forestière	24
Prochaines étapes.....	26
Liste de liens.....	27
Annexe 1. Tableau des mesures du PABF	29

Vue d'ensemble

L'Ontario est reconnu mondialement comme chef de file de la production et de la distribution de ressources renouvelables issues de forêts aménagées de façon durable et responsable. Le [**Plan d'action en matière de biomasse forestière**](#) (PABF), publié en mars 2022, présente les orientations de la province pour promouvoir l'utilisation de la biomasse forestière pour créer des emplois, renforcer la viabilité du secteur forestier et soutenir le développement économique.

Le PABF joue un rôle important dans l'atteinte des objectifs définis dans [**Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario**](#). En stimulant la croissance de la bioéconomie forestière de l'Ontario, le PABF joue un rôle clé dans le développement de nouveaux marchés pour les sous-produits du sciage et d'autres formes de biomasse forestière sous-utilisée. En effet, les difficultés engendrées par des fermetures d'usines de pâte à papier en 2023 et 2024 ont mis en évidence l'importance de la bioéconomie forestière dans le renforcement d'un secteur forestier robuste et mieux adapté aux défis futurs. Le PABF prescrit une série de mesures relevant de cinq objectifs. De plus, des indicateurs sont utilisés pour faire état des progrès accomplis vers l'atteinte de ces objectifs. L'annexe 1 énumère les 27 mesures ainsi que l'état d'avancement ou d'achèvement de celles-ci.

Le présent rapport provisoire illustre les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs au cours des premières années de mise en œuvre. Il met en avant les mesures adoptées pour soutenir le développement économique du secteur forestier et favoriser des alternatives renouvelables en bois aux combustibles fossiles et aux produits à forte intensité de carbone. Le ministère des Richesses naturelles (MRN) a pris des mesures pour préciser les caractéristiques et la disponibilité de la biomasse forestière de l'Ontario et pour explorer les débouchés liés à la bioénergie et aux bioproduits. Donner la priorité à la participation et à l'inclusion des collectivités autochtones permet de veiller à ce que le développement de la biomasse forestière s'harmonise avec les principes de réconciliation et offre des occasions équitables à tous. Un rapport final, dont la

publication est prévue à l'issue du PABF, présentera une évaluation plus détaillée des résultats obtenus.

Réalisations

Objectif 1 : Déterminer les voies vers les débouchés pour la biomasse forestière

Le PABF est essentiel pour profiter pleinement du potentiel des ressources en biomasse forestière de l'Ontario. Pour ce faire, le Plan doit établir des voies d'accès claires et viables aux marchés. Les efforts de décarbonisation à l'échelle mondiale continueront à stimuler le développement rapide de nouveaux procédés et de nouvelles technologies utilisant la biomasse forestière.

Indicateur 1.1 : Renseignements concernant les caractéristiques de la biomasse forestière de l'Ontario, par exemple les types, la qualité, la quantité, la géographie et l'économie

Le MRN a travaillé avec le secteur forestier et des partenaires en innovation pour mieux définir les types et la disponibilité de la biomasse forestière, dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Une idée plus juste des réserves de ressources éclairera la prise de décision sur la gestion de la biomasse forestière et les options de valorisation, favorisant une utilisation maximale de la biomasse forestière résiduelle sous-utilisée et des sous-produits de sciage.

Évolution de l'Inventaire des ressources forestières de l'Ontario

L'[Inventaire des ressources forestières](#) (IRF) fournit des informations détaillées sur les forêts et les arbres de l'Ontario, notamment sur la répartition des essences, la composition et l'âge des peuplements forestiers. Cette information sert à faciliter la gestion des ressources et les décisions relatives à l'utilisation des terres et contribue à maintenir des forêts saines, diversifiées et productives. Le MRN s'est engagé à adopter de nouvelles méthodes de modélisation de l'IRF. Le nouvel IRF, amélioré grâce à la télédétection par laser (lidar), est en cours d'élaboration. En septembre 2025, des images captées par lidar avaient permis de cartographier 415 000 km², sur un total de 455 000 km². Cet inventaire amélioré contribuera à préciser les stocks de biomasse forestière de l'Ontario et fournira des données essentielles pour

améliorer des outils comme la plateforme ForestEDGE du Centre de recherche et d'innovation en bioéconomie (CRIBE).

Plateforme ForestEDGE de CRIBE

CRIBE a mis au point [**ForestEDGE**](#) (en anglais seulement) une plateforme libre d'accès d'outils géospatiaux qui permet aux parties intéressées de cartographier et d'évaluer les ressources forestières disponibles en Ontario afin de favoriser les investissements. Cette plateforme combine des données provenant de diverses sources, telles que l'IRF de l'Ontario, les plans de gestion forestière, les installations de transformation et les réseaux routiers. Le modèle économique d'approvisionnement en bois permet d'explorer les volumes de bois disponibles en Ontario et d'estimer les coûts moyens de livraison de la biomasse. Pour ce faire, il combine les données d'inventaire forestier et d'emplacement des installations de transformation éventuelles. Cet outil génère des valeurs propres à chaque peuplement et calcule les coûts de livraison de la biomasse forestière à différentes échelles, afin de faciliter l'analyse des possibilités de développement économique régional. Infrastructure Explorer, un autre outil de la plateforme ForestEDGE, permet d'explorer les données démographiques, les informations sur l'accès aux marchés, les infrastructures régionales et l'aide à l'investissement offerte aux entreprises, partout en Ontario. Le CRIBE améliore continuellement les outils de la plateforme ForestEDGE afin d'optimiser l'expérience utilisateur et d'assurer la pertinence des données transmises.

Enquête sur les sous-produits du sciage dans la région du Sud

En collaboration avec Wood Manufacturing Cluster of Ontario et CRIBE, le MRN a procédé en 2023 à une évaluation visant à déterminer les types et les volumes de sous-produits du sciage générés par les scieries et les installations de transformation dans le Sud de l'Ontario. Les résultats ont montré que 96 installations (10 scieries et 86 installations de transformation secondaire du bois) génèrent chaque année 464 292 m³ de sous-produits du sciage, 75 % du total étant générés par les 10 scieries. Les sous-produits provenant des installations de transformation secondaire du bois sont principalement destinés à l'enfouissement (48 %). Quant aux sous-produits provenant des scieries, ils sont principalement vendus ou donnés à des exploitations agricoles (42 %) et à des installations de fabrication de bioproducts

(33 %). Les installations de transformation secondaire du bois ont manifesté de l'intérêt pour une meilleure utilisation finale des sous-produits, ce qui représente une occasion de valorisation dans le contexte du développement de la bioéconomie forestière.

Durabilité à long terme de la récolte de la biomasse

La Direction des sciences et de la recherche du MRN mène des recherches scientifiques et des programmes de surveillance afin d'éclairer la politique de gestion des ressources et la prise de décision. Ces recherches s'inscrivent dans les grandes priorités ministérielles relatives à la biomasse forestière, notamment la gestion durable des forêts, le développement des sources d'énergie renouvelable, et l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. En collaboration avec Ressources naturelles Canada, les chercheurs du MRN mènent des études à long terme pour évaluer la viabilité de l'exploitation de la biomasse forestière en Ontario. Ces études comprennent des essais sur le terrain destinés à étudier les répercussions écologiques et économiques des différents traitements de récolte de la biomasse. L'ensemble des résultats contribuera à l'élaboration de lignes directrices appropriées concernant la récolte de la biomasse.

Indicateur 1.2 : Marchés potentiels de la biomasse forestière de l'Ontario; état d'avancement technique et commercial

La croissance de la bioéconomie s'appuiera sur les marchés et les utilisations actuelles existants. C'est pourquoi il est important d'évaluer et de prévoir l'état de déploiement des diverses technologies de conversion et de consommation des bioproduits. Compte tenu de la diversité de la biomasse forestière disponible et sa répartition géographique, des recherches et des rapports supplémentaires ont été nécessaires pour obtenir une compréhension complète de la gamme des matières premières disponibles dans la province et pour identifier les lieux où ces matières pourraient être utilisées à des fins commerciales.

Analyse comparative de juridictions

Le MRN a réalisé une analyse comparative des juridictions afin d'éclairer les approches de développement et de commercialisation des bioproduits issus de la biomasse forestière de l'Ontario. La réalisation d'un tel rapport répond aux exigences de la mesure 1.4. L'analyse a comparé les approches et les politiques relatives à la biomasse forestière qui ont été adoptées par les principales juridictions en Amérique du Nord et en Europe. La gestion durable des forêts et l'approche d'approvisionnement en bois de l'Ontario ont été jugées robustes. Cependant, la bioéconomie de l'Ontario a été reconnue comme sous-développée par rapport à des juridictions plus avancées, comme la Suède. Les conclusions comprennent des stratégies économiques et politiques qui pourraient contribuer à valoriser le potentiel inexploité de l'Ontario en matière de développement et de commercialisation de bioproduits.

Étude de marché

Le développement rapide des technologies de conversion de la biomasse forestière nécessite une étude approfondie des options afin de déterminer celles qui conviennent le mieux à l'Ontario. Il est essentiel de s'assurer que technologies retenues soient économiquement viables, écologiquement durables et adaptées aux ressources forestières ainsi qu'aux capacités industrielles uniques de la province.

Le MRN a réalisé deux études sur les technologies susceptibles d'accroître la valeur de la biomasse forestière de l'Ontario. Le premier rapport résume les types de bioproduits forestiers et les technologies de conversion associées, ce qui répond aux exigences de la mesure 1.2. Il évalue également, à l'échelle mondiale, le degré de maturité technologique et commerciale de ces technologies et détermine les meilleures options pour la bioéconomie de l'Ontario. Le rapport a recommandé d'adopter une approche régionale pour développer les chaînes d'approvisionnement en biomasse forestière. Il a également fourni une liste des bioproduits considérés comme les plus prometteurs pour l'Ontario. La deuxième étude s'est concentrée sur les débouchés possibles pour la biomasse forestière de l'Ontario et vient répondre aux exigences de la mesure 1.3. Le projet a examiné la demande anticipée de biomasse forestière dans divers secteurs et prend en

compte le type de matière première ainsi que les exigences de prix pour une utilisation accrue de la biomasse d'ici 2030 et 2050. L'étude a pris en compte la demande éventuelle en biomasse forestière dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel, des produits chimiques, de l'automobile, de l'agroalimentaire et du textile.

Recherche sur la durabilité des produits

Les renseignements sur la durabilité des produits jouent un rôle important dans le développement des marchés. En effet, pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), les entreprises, les gouvernements et les citoyens veulent être rassurés sur la performance environnementale des produits qu'ils achètent. Pour devenir commercialement viables, la majorité des bioproducts qui peuvent être fabriqués à partir de la biomasse de l'Ontario devront éventuellement remplacer les produits traditionnels fabriqués à partir de matières premières fossiles. Il est nécessaire de démontrer scientifiquement que les bioproducts issus de la biomasse forestière présentent un rendement environnemental supérieur et permettent de réduire les émissions de GES.

Le PABF soutient la recherche sur l'inventaire du cycle de vie et l'analyse des impacts du cycle de vie, y compris les études sur la dynamique du carbone de la biomasse menées par les chercheurs du MRN. Des inventaires du cycle de vie des produits du bois ont été dressés pour soutenir le développement du modèle HWP-CASE 2.0, qui permet une évaluation complète des stocks de carbone et des émissions associés aux produits du bois récoltés. Plus particulièrement, des travaux ont été réalisés sur le bois d'œuvre, les panneaux à base de bois, le bois massif et les granules de bois. Un article scientifique (publié en anglais seulement) examine des facteurs d'émission de gaz à effet de serre actualisés pour les produits du bois récoltés au Canada :

- [Une revue des facteurs d'émission de gaz à effet de serre du berceau à la porte pour les produits ligneux récoltés au Canada](#)

Des analyses du cycle de vie (ACV) ont également été réalisées pour des marchés innovants de la biomasse forestière, notamment une ACV sur l'utilisation du biochar comme substitut au charbon dans le secteur sidérurgique. Deux articles scientifiques (en anglais) ont été publiés à ce sujet :

- [Empreinte carbone du biochar issu des résidus de récolte forestière comme substitut au charbon dans la production d'acier](#)
- [Analyse du cycle de vie du berceau à la porte du biochar issu de la pyrolyse lente des résidus de récolte forestière en Ontario, Canada](#)

Les travaux liés à l'ACV se poursuivront dans l'optique de couvrir un éventail élargi de marchés prometteurs pour la biomasse forestière de l'Ontario.

Objectif 2 : Soutenir la demande de bioénergie et de bioproducts forestiers

Le Plan d'action en matière de biomasse forestière (PABF) vise à accroître la demande de bioénergie et de bioproducts forestiers en Ontario, qui créera alors un marché robuste contribuant à l'économie de la province, aux collectivités et au secteur forestier dans son ensemble.

Indicateur 2.1 : Contribution socioéconomique de la biomasse forestière aux collectivités locales et à l'économie provinciale

Les opérations de transformation de la biomasse forestière et de fabrication de bioproducts sont des éléments essentiels des chaînes de valeur du secteur forestier. À ce titre, elles sont indispensables à la durabilité des économies nordiques et contribuent grandement à la création d'emplois ainsi qu'à la production de revenus et de recettes fiscales à l'échelle locale. La compréhension et la communication du rôle joué par la gestion et l'utilisation de la biomasse forestière dans le soutien des communautés, dans l'ensemble de la province, peuvent renforcer l'adoption des technologies et des chaînes de valeur connexes ainsi que l'intérêt envers celles-ci. Afin d'établir une base de référence pour les contributions socioéconomiques des projets liés à la biomasse forestière, deux rapports de recherche ont été réalisés. Ensemble, ces rapports répondent aux exigences de la mesure 2.2.

Contribution financière

Dans le cadre du premier rapport, les membres du secteur forestier ont été interrogés pour mesurer l'importance relative de la consommation de biomasse par rapport au rendement financier et à la viabilité du secteur.

- Il a été établi que la consommation de biomasse est un facteur important de compétitivité énergétique et opérationnelle.
- La contribution financière annuelle, moyenne et estimée de la biomasse forestière en Ontario s'élevait à 422 millions de dollars, dont 98 % provenaient des sous-produits de scieries et les 2 % restants, de la biomasse forestière résiduelle (moyennes de 2019 à 2021).

- Il se peut toutefois que la contribution globale de la biomasse à la viabilité financière soit sous-estimée en raison de la participation limitée des membres du secteur à l'enquête.

Impact socio-économique

Le deuxième rapport a examiné l'impact socio-économique de l'utilisation de la biomasse forestière dans quatre études de cas de communautés forestières :

- la production et l'utilisation de granules de bois pour fournir de la bioénergie
- l'utilisation des sous-produits du sciage pour permettre la production combinée de chaleur et d'électricité
- l'utilisation par la collectivité de granules de bois pour le chauffage
- l'utilisation de sous-produits du sciage pour la fabrication de produits en bois secondaires et de bioproducts

Les enquêtes soulignent l'importance de maintenir les utilisateurs de matières de qualité inférieure dans les chaînes de valeur du secteur forestier local et d'assurer des avantages à la collectivité.

Indicateur 2.2 : Utilisation de la biomasse forestière dans les activités et les chaînes d'approvisionnement

À mesure que la bioéconomie forestière de l'Ontario se développe, il est essentiel de trouver un équilibre entre le maintien des formes existantes de consommation de biomasse forestière et l'investissement dans de nouvelles possibilités. À ce jour, les deux principales voies par lesquelles le MRN a soutenu l'utilisation de la biomasse sont le renouvellement des accords d'achat d'énergie auprès des installations consommant de la biomasse afin de produire de l'électricité et le lancement du Programme ontarien d'utilisation de la biomasse forestière. Les réalisations liées au Programme ontarien d'utilisation de la biomasse forestière sont expliquées à l'indicateur 2.3.

Renouvellement des accords d'achat d'énergie (AAE)

Grâce au PABF, l'Ontario s'est assuré que les installations existantes utilisant de la biomasse pour produire de l'électricité et qui arrivaient à la fin de leur contrat aient la possibilité de négocier de nouveaux contrats de cinq ans avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), conciliant ainsi les avantages pour le secteur forestier et la valeur pour les contribuables. Ces contrats appuient le secteur forestier qui envisage une transition à long terme vers d'autres utilisations de la biomasse forestière. Le MRN a soutenu ces négociations contractuelles avec la SIERE en réalisant des analyses d'impact socio-économique et en quantifiant les effets négatifs possibles du non-renouvellement des AAE sur le secteur des produits forestiers dans le Nord de l'Ontario.

À ce jour, les installations suivantes ont conclu de nouveaux contrats de cinq ans, ce qui a permis d'éviter des pertes d'emplois et de production économique :

- Centrale de cogénération Calstock d'Atlantic Power – a négocié un nouveau contrat de cinq ans qui expire en mars 2027. Depuis, Calstock s'est vu attribuer un nouveau contrat de cinq ans dans le cadre d'un approvisionnement concurrentiel à moyen terme de la SIERE. Ce contrat débutera en mars 2027 et expirera en 2032.
- Centrale de cogénération de Chapleau – a négocié un nouveau contrat de cinq ans qui expire en décembre 2027.
- Centrale de cogénération Thunder Bay Pulp and Paper – a négocié un nouveau contrat de cinq ans qui expire en septembre 2028.
- Hornepayne Power Inc. – a négocié un nouveau contrat de cinq ans qui expire en février 2029.
- Centrale d'Atikokan – a négocié un nouveau contrat de cinq ans qui expire en juillet 2029.

Programme ontarien de soutien visant les copeaux de scieries

Conscient de la nécessité de remédier aux conséquences des fermetures d'usines de pâte à papier, le gouvernement a lancé le Programme ontarien de soutien visant les copeaux de scieries. Ce programme vise à aider les scieries et les autres installations touchées à relever des défis sans précédent tels que la gestion d'importants stocks de copeaux causés par les perturbations du marché des pâtes et papiers alors que le marché est en plein réétalonnage. Doté d'un financement total de 10 millions de dollars pour l'exercice financier 2024-2025, le Programme a permis d'aider 15 installations touchées à transporter plus de 810 000 tonnes métriques vertes (environ 21 000 chargements de camions) de copeaux vers de nouveaux marchés et des lieux plus éloignés. Ainsi, les opérations en cours ont pu être maintenues, les emplois ont été protégés et les cours de scierie ont pu continuer leurs activités. En outre, le Programme a permis :

- d'éviter l'enfouissement, réduisant l'impact environnemental des sous-produits de sciage et des copeaux, s'il y a lieu
- de maintenir l'efficacité opérationnelle en libérant de l'espace dans les cours de scierie
- de réduire les risques d'incendie liés aux matériaux stockés dans les installations et les collectivités

Pour l'exercice financier 2025-2026, le Programme ontarien de soutien visant les copeaux de scieries disposera d'une enveloppe de 10 millions de dollars; il aidera ainsi encore davantage les scieries et d'autres installations à trouver des utilisations à court terme de leurs sous-produits, en attendant de pouvoir percer de nouveaux marchés et de trouver de nouvelles utilisations plus pérennes à leurs résidus ligneux.

Indicateur 2.3 : Intérêt des acteurs régionaux et mise en œuvre de projets de biomasse forestière à l'échelle régionale

Une forte mobilisation et un intérêt marqué pour le secteur de la biomasse forestière constituent un indicateur important de réussite. La mise en œuvre de projets liés à la biomasse dans différentes régions de l'Ontario démontre le développement de la bioéconomie forestière, l'exploration de diverses possibilités régionales ainsi que la diversification et la durabilité de la croissance du secteur. Le suivi des progrès régionaux est également important pour identifier les avantages comparatifs de certaines régions et déterminer les besoins d'engagement futur dans d'autres.

Programme d'utilisation de la biomasse forestière

Le [**Programme d'utilisation de la biomasse forestière**](#) a été lancé en juin 2023. Son objectif est de soutenir des initiatives qui garantissent et augmentent l'utilisation à long terme du bois dans la province, où l'accent est mis sur les essences sous-utilisées et la biomasse forestière. La mise en place de ce programme s'inscrit dans l'engagement de l'Ontario à l'égard de l'utilisation du bois et de la biomasse forestière, engagement pris pour offrir des avantages économiques à la population ontarienne tout en contribuant à la réduction des émissions et à la lutte contre le changement climatique. Le Programme d'utilisation de la biomasse forestière se compose de quatre volets qui ciblent différents aspects des objectifs du programme :

- Volet des partenariats autochtones en bioéconomie : Accroître la participation des Autochtones dans les initiatives liées à la biomasse forestière et tirer profit du développement de la bioéconomie.
- Volet de l'exploration des voies de la biomasse : Améliorer la compréhension du secteur public et privé des considérations techniques, financières, scientifiques et opérationnelles pour l'utilisation de la biomasse forestière.
- Volet de la fabrication de bioproducts novateurs : Déployer des bioproducts novateurs et faciliter l'utilisation accrue de la biomasse forestière en tant que matière première dans les secteurs de la fabrication, de l'infrastructure, des services énergétiques et de l'extraction des ressources.

- Volet de modernisation : Appuyer la transformation, la concurrence et la participation du secteur forestier dans les possibilités de bioéconomie émergentes au moyen de l'utilisation de la biomasse forestière.

Au cours de sa première année, le Programme a engagé plus de 19,1 millions de dollars en faveur de 40 projets dont le coût total s'est élevé à plus de 43,2 millions de dollars. Le Programme a suscité un vif intérêt, ce qui témoigne de la reconnaissance croissante du potentiel de la bioéconomie en Ontario. Des projets émanent d'ailleurs de partout en Ontario, ce qui révèle un désir généralisé d'explorer et de développer la bioéconomie. Cet intérêt perçu dans l'ensemble de la province met en évidence l'ambition collective d'exploiter la biomasse forestière en tant que ressource durable favorisant l'innovation économique, la gestion de l'environnement et le développement régional.

Une prolongation de trois ans (jusqu'en 2026-2027) du Programme a été annoncée en avril 2024. Elle est assortie d'un investissement de 60 millions de dollars (20 millions de dollars par an) pour aider à maintenir et à augmenter l'utilisation du bois à long terme dans toute la province. À ce jour, l'Ontario a engagé près de 55 millions de dollars dans le cadre de ce programme pour soutenir plus de 55 projets de recherche, d'innovation et de modernisation.

Le Programme d'utilisation de la biomasse forestière a grandement aidé à faire progresser la bioéconomie par l'entremise de divers projets, contribuant ainsi à l'objectif de la province de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Parmi les initiatives notables en bioénergie, mentionnons les suivantes :

- Thunder Bay Pulp and Paper a mis à niveau et amélioré de l'équipement pour moderniser le système électrique de l'usine. Cette modernisation permettra de prendre des mesures pour accroître la production d'énergie verte, réduire les émissions et augmenter l'utilisation de la biomasse forestière (volet de modernisation : 5 000 000 \$).
- Torchlight Bioresources Inc. vise à mettre en place une installation de production combinée d'électricité, de chaleur et de refroidissement à partir de la biomasse forestière, dans un nouveau lotissement situé à l'aérodrome de Downsview – Toronto (volet de l'exploration des voies de la

biomasse : 100 000 \$). L'exécution d'un réseau de chauffage urbain à base de biomasse, dans un contexte urbain, serait une nouveauté en Ontario. Elle ouvrirait la voie à l'adoption future de la biochaleur urbaine et de possibilités de bioénergie dans les régions de la province où la population est dense et la demande d'énergie, élevée.

- Lake Nipigon Forest Management Inc. construit des installations de production de gaz naturel renouvelable et de biocarbone (volet des partenariats autochtones en bioéconomie : 200 000 \$).

La production de biochar devrait jouer un rôle important dans la croissance de la bioéconomie forestière de l'Ontario, en particulier dans les secteurs nécessitant une décarbonisation intensive, comme la sidérurgie et les bioplastiques, ainsi que dans l'agriculture (amendement du sol). Parmi les initiatives notables, mentionnons les suivantes :

- Le Collège Mohawk a envisagé le biochar comme substitut possible au charbon métallurgique, dans la production de l'acier, en explorant sa durabilité et son empreinte carbone réduite (volet de la fabrication de bioproducts novateurs : 160 000 \$).
- Haliburton Forest Biochar est en train d'agrandir son installation de production de biochar et d'améliorer l'efficacité du procédé de fabrication afin d'augmenter la consommation de biomasse forestière (volet de la fabrication de bioproducts novateurs : 4 643 100 \$).

Grâce à des investissements stratégiques et à un soutien ciblé, le Programme contribue à des projets qui stimuleront la production régionale d'énergie, moderniseront les usines, financeront des études de faisabilité et soutiendront des projets pilotes ainsi que la planification de nouvelles installations. Le financement a également permis aux entreprises d'acquérir des technologies et des équipements de pointe et d'aider les chercheurs à développer et à commercialiser de nouveaux produits forestiers.

Objectif 3 : Améliorer les cadres commerciaux et réglementaires pour l'utilisation de la biomasse forestière

Pour tirer parti du potentiel des ressources en biomasse de l'Ontario, il est essentiel d'assurer un environnement commercial et réglementaire propice à la croissance et au développement de la bioéconomie forestière.

Indicateur 3.1 : Environnement réglementaire entourant l'utilisation de la biomasse forestière

Pour simplifier l'environnement réglementaire et favoriser la croissance de la bioéconomie, le gouvernement a lancé des initiatives stratégiques visant à réduire les obstacles et à améliorer la viabilité des projets de biomasse forestière en Ontario.

Élaboration d'une norme régissant les petites chaudières à biomasse solide

L'élaboration d'une nouvelle Norme nationale du Canada pour les petites chaudières à biomasse solide (PCBS) est un excellent exemple de l'amélioration de l'environnement réglementaire entourant l'utilisation de la biomasse forestière. Ce projet vise à harmoniser les normes relatives aux PCBS, entre l'Union européenne et le Canada, ce qui devrait permettre de réduire considérablement les dépenses en immobilisations liées à ces systèmes. En simplifiant le processus de certification de la conception et en réduisant les obstacles financiers à l'entrée sur le marché, le gouvernement espère encourager l'adoption de systèmes de biochaleur dans l'ensemble de la province. L'adoption de cette nouvelle norme offre plusieurs possibilités de croissance économique et d'expansion. Ces possibilités comprennent notamment la promotion de l'innovation par la protection de la propriété intellectuelle ainsi que l'offre de nouveaux débouchés à notre secteur de fabrication de pointe et à nos chaînes d'approvisionnement découlant de la fabrication de PCBS en Ontario. Le projet de norme est dirigé par le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, avec le soutien du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise, du ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement et du MRN.

Centres de valorisation de la biomasse

La conceptualisation et le développement de centres de valorisation de la biomasse¹ constituent une autre étape importante franchie vers la simplification du paysage réglementaire. Ces installations sont conçues pour optimiser la chaîne de valeur de la biomasse forestière en centralisant la récupération et le traitement des flux de matières résiduelles régionaux en un seul endroit. L'initiative encourage la coopération entre les entreprises forestières au sein de ces centres de valorisation. Ce faisant, elle vise à tirer la meilleure valeur possible des flux de matières résiduelles, ouvrant ainsi de nouvelles voies vers des débouchés industriels, la production de revenus et le développement de bioproducts au moyen d'une collaboration avec des secteurs non traditionnels. Les centres de valorisation de la biomasse facilitent l'intégration des approvisionnements en biomasse, en offrant des économies d'échelle qui permettent de varier les procédés de tri et de prétraitement pour répondre aux besoins évolutifs du marché. Ce faisant, ils confèrent un nouveau paradigme aux chaînes d'approvisionnement en biomasse, en veillant à ce que la matière soit efficacement acheminée vers les centres de bioraffinage, pour soutenir la bioéconomie émergente. Le ministère des Richesses naturelles a collaboré avec Lake Nipigon Forest Management pour octroyer un permis d'installation et continuera à travailler avec l'entreprise pour suivre les procédés de mesurage du bois associés à l'exploitation d'un centre de valorisation de la biomasse.

¹ Pour obtenir plus de renseignements sur les carrefours de la biomasse au Canada, consultez les liens suivants sur le site Web d'IEA Bioenergy (en anglais seulement) :

Développement d'un modèle technico-économique pour l'évaluation des centres de valorisation de la biomasse au Canada [Format PDF]

(<https://www.ieabioenergy.com/wp-content/uploads/2022/12/Biohub-IEA-Bioenergy-Task-43-Final-Report.pdf>)

Centres de valorisation de la biomasse : rôle joué dans les chaînes d'approvisionnement en biomasse [Format PDF]

(https://www.ieabioenergy.com/wp-content/uploads/2024/01/Webinar_Bio-hubs_Roles-in-Biomass-Supply-Chains.pdf)

Indicateur 3.2 : Projets de biomasse recevant un soutien des programmes de financement fédéraux et provinciaux

Le gouvernement de l'Ontario cherche activement à mobiliser des fonds fédéraux pour soutenir la mise sur pied de nouveaux projets de bioéconomie forestière.

Programme ontarien d'utilisation de la biomasse forestière

L'investissement provincial initial de plus de 19,1 millions de dollars, fait dans le cadre du Programme ontarien d'utilisation de la biomasse forestière, a permis de mobiliser des fonds fédéraux, amplifiant ainsi l'incidence et la portée des initiatives de ce programme. Sur ce montant, plus de 1,35 million de dollars de financement fédéral ont été obtenus, ce qui démontre la capacité du Programme à attirer des fonds supplémentaires. Le renouvellement du Programme (pour trois ans de plus) témoigne des réalisations du Programme et ouvre la voie à l'obtention de fonds fédéraux encore plus importants à l'avenir. Cette approche stratégique permet non seulement de maximiser les ressources financières disponibles pour les projets de biomasse forestière, mais aussi de renforcer les fondements du Programme. Le Programme permet ainsi de contribuer de manière plus considérable au développement de la bioéconomie de l'Ontario et aux objectifs environnementaux et économiques élargis de la province.

Indicateur 3.3 : Rôle de la biomasse forestière dans les initiatives et programmes sur le changement climatique

Le secteur forestier est un chef de file de l'économie verte émergente. La bioénergie et les bioproduits dérivés de la biomasse forestière offrent des solutions de recharge plus durables aux produits pétroliers à forte émission de GES. En veillant à ce que les avantages environnementaux de la biomasse forestière soient reconnus au moyen d'initiatives et de programmes applicables en matière de changement climatique, le secteur contribuera à faire progresser la bioéconomie forestière de l'Ontario et à réduire les émissions de GES dans l'ensemble de la province.

Stratégie ontarienne relative à l'hydrogène bas carbone

La [Stratégie ontarienne relative à l'hydrogène bas carbone](#), lancée en 2022, définit une vision pour une économie florissante de l'hydrogène à faible teneur en carbone dans la province. La stratégie met de l'avant le potentiel de production d'hydrogène à faible teneur en carbone par gazéification ou pyrolyse de la biomasse. Les abondantes ressources de biomasses forestières, agricoles et municipales de l'Ontario sont considérées comme des atouts clés qui pourraient permettre la production d'hydrogène à faible teneur en carbone et d'autres carburants renouvelables. Cette approche innovante ouvre non seulement de nouveaux marchés pour la biomasse forestière, renforçant ainsi sa valeur économique et sa durabilité, mais joue également un rôle central dans la réduction des émissions de GES dans les industries où il est traditionnellement difficile de les réduire.

En juin 2025, l'Ontario a publié son tout premier plan énergétique intégré, intitulé « *L'énergie pour les générations à venir* », qui reconnaît l'hydrogène comme une ressource stratégique pouvant compléter d'autres carburants et technologies afin de répondre à la demande énergétique croissante, de fournir une capacité fiable de stockage et de production d'énergie, et de soutenir l'industrie et le transport lourd.

L'Ontario a annoncé plusieurs nouvelles initiatives dans le cadre de *L'énergie pour les générations à venir*, afin de favoriser la croissance d'une économie forte de l'hydrogène. Ces initiatives comprennent un Fonds pour l'innovation relative à l'hydrogène élargi de 30 millions de dollars, lancé en novembre 2025, la conception d'un projet pilote de tarif interruptible pour l'hydrogène et une surveillance réglementaire pour les pipelines dédiés à l'hydrogène. En tirant parti de ses riches ressources naturelles et en encourageant l'innovation technologique dans la production d'hydrogène à faible teneur en carbone, l'Ontario est en passe de créer un environnement propice à la croissance du secteur de l'hydrogène à faible teneur en carbone.

Objectif 4 : Soutenir des voies holistiques adaptées à la culture pour assurer la participation des collectivités autochtones aux chaînes de valeur de la biomasse forestière afin de favoriser la réconciliation entre les collectivités autochtones et la Couronne

Le PABF a permis de concrétiser l'engagement pris dans le cadre de la Stratégie du secteur forestier de continuer à établir des relations et des partenariats solides et mutuellement bénéfiques avec les collectivités autochtones de la province. Le rôle prépondérant des Autochtones dans le développement des ressources en biomasse forestière de l'Ontario étant reconnu, des efforts sont déployés pour accroître la participation des Autochtones aux chaînes d'approvisionnement en biomasse forestière et optimiser les avantages de ces chaînes.

Indicateur 4.1 : Collectivités ayant la capacité, les connaissances et la possibilité de participer à l'utilisation de la biomasse forestière

Au cours de l'élaboration du PABF, le MRN a communiqué avec 38 collectivités autochtones de l'Ontario. Au passage, il a appris que ces collectivités souhaitaient vivement participer à des projets liés à la biomasse forestière. Le MRN s'est efforcé d'accroître la capacité, les connaissances et la participation des collectivités en proposant des possibilités aux entreprises et aux collectivités autochtones. De plus, il a soutenu leur participation par l'entremise de programmes de financement provinciaux. En outre, les révisions apportées en 2024 au manuel de planification de la gestion forestière (Forest Management Planning Manual, en anglais seulement) prévoient un processus permettant aux collectivités des Premières Nations du Grand Nord de l'Ontario de préparer et de mettre en œuvre des plans communautaires de gestion des forêts à petite échelle. Le développement de la bioéconomie forestière en Ontario se traduira par des avantages économiques, sociaux et environnementaux pour les collectivités autochtones.

Programme ontarien d'utilisation de la biomasse forestière – volet des partenariats autochtones en bioéconomie

Le volet des partenariats autochtones en bioéconomie a pour objectif de soutenir les entreprises et les collectivités autochtones afin qu'elles participent plus activement au secteur forestier et jouent un rôle de premier plan dans le développement de la bioéconomie forestière. Dans le cadre de ce volet, plus de 3,7 millions de dollars ont été alloués à 17 projets dont le coût total s'élève à plus de 5,5 millions de dollars. Grâce à des investissements dans des études de faisabilité et d'autres formes de soutien aux projets, ce financement facilitera une série de projets, notamment des projets de bioénergie, le développement de la chaîne d'approvisionnement en biomasse forestière et des initiatives de renforcement des capacités.

Grâce au soutien financier fourni aux projets de biomasse forestière menés par des communautés, des organismes et des entreprises autochtones, ce volet de financement permet aux communautés autochtones de tirer parti des possibilités offertes par la biomasse forestière et de profiter du développement de la bioéconomie forestière. L'incidence du financement associé à ce volet est amplifiée par le financement fédéral obtenu au moyen de programmes tels que le Programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées de Ressources naturelles Canada. Les communautés, organismes et entreprises autochtones peuvent également présenter une demande de financement dans le cadre des trois autres volets du Programme ontarien d'utilisation de la biomasse forestière, ce qui offre une plus grande souplesse dans les approches proposées aux collectivités.

Objectif 5 : Communiquer, collaborer et informer sur les possibilités qu'offre la biomasse forestière

Une communication et une collaboration efficaces entre le gouvernement, le secteur forestier et les utilisateurs de biomasse sont essentielles pour assurer le développement significatif de la bioéconomie forestière en Ontario et à la réussite de la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs du PABF.

Indicateur 5.1 : Matériel pour soutenir les futurs utilisateurs de la biomasse forestière

L'élaboration de matériel de communication qui rendra l'information sur la biomasse forestière accessible au public est un élément clé de la réalisation des mesures de l'objectif 5.

Publication

Le MRN a publié un résumé des rapports réalisés dans le cadre des mesures du PABF (mesures 1.2, 1.3, 1.4 et 2.2). Cette publication, intitulée [Cultiver l'économie verte de l'avenir – Le potentiel d'innovation de l'Ontario dans le domaine des produits issus de la biomasse forestière](#), offre un accès élargi à l'information et aux recherches recueillies dans le cadre du PABF. De plus, elle vise à informer les utilisateurs de biomasse et les investisseurs du secteur forestier des possibilités de tirer parti de la biomasse forestière de l'Ontario.

Indicateur 5.2 : Participation aux discussions avec les intervenants, aux événements du réseau d'innovation du secteur et aux ateliers

Pour faire progresser la bioéconomie forestière de l'Ontario, il faut collaborer avec toute une série de partenaires et d'intervenants. L'innovation et la mise en valeur des opportunités seront accélérées par des efforts coordonnés visant à partager les connaissances, les ressources et l'expertise à travers l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la biomasse forestière.

Initiative Nextfor du CRIBE

Le CRIBE est un partenaire qui promeut l'innovation et offre des possibilités de réseautage à la communauté de la bioéconomie forestière de l'Ontario. Par son initiative [**Nextfor**](#), CRIBE réunit les innovateurs afin de favoriser la collaboration, et stimuler l'innovation et la création de valeur dans le domaine de la bioéconomie forestière en Ontario. L'initiative Nextfor se concentre sur trois domaines clés : les matériaux nouveaux à base de bois, la décarbonisation industrielle et l'innovation forestière. Depuis la publication du PABF, CRIBE a organisé 30 forums d'innovation, réunissant des entreprises établies, des entreprises en démarrage, des universités et des partenaires gouvernementaux pour soutenir le transfert de connaissances.

Les forums d'innovation Nextfor sont des plateformes réseautage uniques. Ils permettent une collaboration tout au long de la chaîne de valeur. De plus, ils rassemblent des représentants du secteur des produits forestiers ainsi que d'autres secteurs pertinents tels que l'habitation, l'énergie, l'agriculture et l'industrie automobile. Ces leaders s'emploient à identifier les occasions et les obstacles afin d'accélérer l'innovation et la commercialisation dans chacun des domaines ciblés. Dans certains cas, les forums débouchent sur un programme de financement de l'innovation basé sur les intérêts, les priorités et les occasions cernées par les participants. Ces programmes de financement soutiennent ensuite le développement commercial, l'investissement et le déploiement de solutions forestières de nouvelle génération en Ontario. Les efforts du CRIBE ont abouti au lancement de cinq programmes de financement de l'innovation, ce qui a permis d'investir dans 16 nouveaux projets depuis la publication du PABF en 2022.

Prochaines étapes

Les initiatives du PABF ont aidé l'Ontario à améliorer la recherche et à accroître les connaissances. Le tout a ainsi permis d'évaluer l'état des ressources en biomasse forestière de notre province et de déterminer des débouchés éventuels pour les bioproduits. Les progrès relatifs aux technologies d'inventaire forestier améliorent notre capacité à estimer et à modéliser la biomasse forestière dans l'ensemble de la province. Les recherches menées par les scientifiques du MRN continuent de mettre en lumière les approches de l'exploitation durable de la biomasse et la performance environnementale des bioproduits forestiers. En outre, les rapports de recherche réalisés dans le cadre du PABF donnent un aperçu des débouchés de la biomasse forestière de l'Ontario, ainsi que des contributions financières et socio-économiques.

Ces renseignements fondamentaux contribueront à attirer de nouveaux investissements. Ils seront également complémentaires aux efforts déployés par le gouvernement pour soutenir la demande et améliorer l'environnement commercial et politique de l'utilisation de la biomasse forestière. Pour aider le secteur forestier à surmonter les récentes fermetures d'usines de pâte à papier et les défis qui en découlent, les efforts se concentreront sur la facilitation de l'utilisation de la biomasse et sur la priorisation des possibilités liées à l'utilisation des sous-produits du sciage, dans le but de dynamiser le secteur. Grâce à la diversité des projets de biomasse soutenus par ses différents volets de financement, le Programme ontarien d'utilisation de la biomasse forestière contribue aux cinq objectifs du PABF. De plus, il a accéléré les progrès accomplis quant à un certain nombre de mesures. Ce programme continuera à faire partie intégrante des progrès du PABF et à stimuler la conception de solutions innovantes en matière de bioéconomie forestière.

Le MRN s'engage àachever les mesures restantes dans les délais impartis. Le rapport final documentera les réalisations et les résultats obtenus, tout en jetant les bases d'un développement économique éclairé grâce à une utilisation innovante et durable de la biomasse forestière.

Liste de liens

Page 3

Plan d'action en matière de biomasse forestière :

<https://www.ontario.ca/fr/page/croissance-durable-strategie-pour-le-secteur-forestier-de-lontario>

Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario :

<https://www.ontario.ca/fr/page/strategie-ontarienne-du-secteur-forestier>

Page 5

Inventaire des ressources forestières :

<https://www.ontario.ca/fr/page/inventaire-des-ressources-forestieres>

Page 6

ForestEdge (site en anglais seulement) : <https://cribe.ca/category/forestedge>

Page 9

Une revue des facteurs d'émission de gaz à effet de serre du berceau à la porte pour les produits ligneux récoltés au Canada (offert en anglais seulement) :

<https://fpj.kglmeridian.com/view/journals/fpro/74/4/article-p278.xml>

Page 10

Empreinte carbone du biochar issu des résidus de récolte forestière comme substitut au charbon dans la production d'acier (offert en anglais seulement) :

<https://pubs.acs.org/doi/10.1021/acssusresmgt.4c00263>

Analyse du cycle de vie du berceau à la porte du biochar issu de la pyrolyse lente des résidus de récolte forestière en Ontario, Canada (offert en anglais seulement) :

<https://link.springer.com/article/10.1007/s42773-024-00352-z>

Page 15

Programme ontarien d'utilisation de la biomasse forestière :

<https://www.ontario.ca/fr/page/programme-ontarien-dutilisation-de-la-biomasse-forestiere>

Page 21

Stratégie ontarienne relative à l'hydrogène bas carbone :

<https://www.ontario.ca/fr/page/strategie-ontarienne-relative-lhydrogene-bas-carbone>

Page 24

Cultiver l'économie verte de l'avenir – Le potentiel d'innovation de l'Ontario dans le domaine des produits issus de la biomasse forestière :

<https://www.ontario.ca/files/2025-12/mnr-febb-growing-green-economy-future-fr-2025-12-09.pdf>

Page 25

Nextfor : <https://nextfor.ca>

Annexe 1. Tableau des mesures du PABF

<p>Mesure 1.1 : Affiner davantage l'inventaire de la biomasse forestière de l'Ontario à l'aide d'outils comme le modèle économique d'approvisionnement en bois du CRIBE.</p> <p>Délai de mise en œuvre : D'ici 2023</p> <p>Statut : En cours</p>
<p>Mesure 1.2 : Publier un rapport qui résume les types de bioproducts forestiers et leur état d'avancement technique et commercial.</p> <p>Délai de mise en œuvre : D'ici 2022</p> <p>Statut : Terminé</p>
<p>Mesure 1.3 : Publier un rapport décrivant la demande actuelle et future du marché pour les bioproducts issus de la biomasse forestière de l'Ontario.</p> <p>Délai de mise en œuvre : D'ici 2023</p> <p>Statut : Terminé</p>
<p>Mesure 1.4 : Effectuer une analyse des territoires de compétence afin d'éclairer les approches de développement et de commercialisation des bioproducts pour la biomasse forestière de l'Ontario.</p> <p>Délai de mise en œuvre : D'ici 2022</p> <p>Statut : Terminé</p>
<p>Mesure 1.5 : Élaborer un inventaire du cycle de vie des produits du bois traditionnels et non traditionnels (intrants et émissions de matières et d'énergie), étudier la dynamique du carbone de la biomasse et affiner les modèles d'analyse des impacts du cycle de vie afin de mieux comprendre le rendement environnemental de la biomasse forestière.</p> <p>Délai de mise en œuvre : D'ici 2026</p> <p>Statut : En cours</p>
<p>Mesure 1.6 : Appuyer la création de pôles régionaux qui génèrent davantage de valeur par l'utilisation de la biomasse forestière.</p> <p>Délai de mise en œuvre : d'ici 2026</p> <p>Statut : En cours</p>

Mesure 1.7 : Mener des études de recherche en collaboration sur la qualité du sol, le développement d'un peuplement, la productivité et la biodiversité afin d'assurer la durabilité écologique à long terme de la récolte de biomasse forestière.

Délai de mise en œuvre : Continu

Statut : En cours

Mesure 2.1 : Veiller à ce que les installations existantes qui consomment la biomasse pour produire de l'électricité bénéficient d'un accès permanent au marché provincial, moyennant une compensation juste pour la valeur qu'elles apportent au système électrique de l'Ontario. Pour ce faire, il convient de déterminer et, si possible, d'éliminer les obstacles qui empêchent les installations de biomasse d'optimiser leurs actifs.

Délai de mise en œuvre : D'ici 2022

Statut : En cours

Mesure 2.2 : Publier un rapport qui quantifie la contribution financière de la biomasse forestière aux installations individuelles et à l'ensemble du secteur forestier, ainsi que sa contribution socioéconomique aux collectivités locales et à l'économie provinciale.

Délai de mise en œuvre : D'ici 2022

Statut : Terminé

Mesure 2.3 : Fournir des ressources pour la mise sur pied de projets communautaires utilisant la biomasse forestière.

Délai de mise en œuvre : D'ici 2026

Statut : En cours

Mesure 2.4 : Élaborer une stratégie provinciale sur la biothermie afin d'accroître la production et la consommation intérieure de biocarburants pour le chauffage, en tirant parti de l'expertise de l'Initiative ontarienne pour la biothermie et de la contribution d'un éventail de partenaires et d'intervenants.

Délai de mise en œuvre : D'ici 2026

Statut : Pas commencé

Mesure 2.5 : S'engager auprès des utilisateurs potentiels du secteur à intégrer la biomasse forestière dans les chaînes d'approvisionnement.

Délai de mise en œuvre : D'ici 2026

Statut : En cours

Mesure 3.1 : Examiner et mettre à jour la directive de l'Ontario relativement à la biofibre forestière.

Délai de mise en œuvre : D'ici 2023

Statut : Retardé

Mesure 3.2 : Rechercher des occasions de rendre les projets de biomasse forestière admissibles aux programmes pertinents de soutien au développement économique et de soutien des affaires.

Délai de mise en œuvre : D'ici 2026

Statut : En cours

Mesure 3.3 : Rechercher des occasions de rendre les projets de biomasse forestière admissibles aux programmes pertinents de soutien au développement économique et de soutien des affaires.

Délai de mise en œuvre : D'ici 2026

Statut : En cours

Mesure 3.4 : Intégrer les avantages de l'utilisation de la biomasse forestière dans les normes provinciales de rendement à l'égard des émissions et les stratégies provinciales pertinentes.

Délai de mise en œuvre : D'ici 2026

Statut : En cours

Mesure 3.5 : Défendre les intérêts des utilisateurs de la biomasse forestière de l'Ontario et les intérêts provinciaux lors de la création et de la mise en œuvre d'initiatives nationales en matière de changements climatiques, comme la Norme sur les carburants propres.

Délai de mise en œuvre : D'ici 2026

Statut : En cours

Mesure 4.1 : Dans l'établissement de l'état d'avancement, fournir aux entreprises autochtones des occasions de renforcer leur capacité et leurs connaissances dans l'utilisation de la biomasse forestière. Cela comprend la compréhension des éléments suivants : la disponibilité et les possibilités des matières premières de la biomasse; l'optimisation de l'emplacement pour créer les meilleures occasions de réussite; la complexité des chaînes d'approvisionnement en produits forestiers; le cadre réglementaire de l'Ontario pour les activités forestières; et les moyens d'accéder à la biofibre forestière grâce à la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*.

Délai de mise en œuvre : D'ici 2026

Statut : En cours

Mesure 4.2 : Travailler avec les collectivités autochtones pour adopter une approche par étapes afin de favoriser la participation des Autochtones et les avantages qu'ils tirent de l'utilisation de la biomasse forestière : créer des réseaux de contacts; favoriser les partenariats avec le secteur; et encourager les accords entre le secteur et les collectivités autochtones.

Délai de mise en œuvre : D'ici 2026

Statut : En cours

Mesure 4.3 : Soutenir la participation des Autochtones aux investissements dans les projets de biomasse forestière par des programmes de financement provinciaux, et explorer d'autres possibilités d'investissements par le renforcement des capacités, la formation sur les compétences, l'accès à l'expertise et le transfert des connaissances.

Délai de mise en œuvre : En cours

Statut : Continu

Mesure 4.4 : Soutenir les demandes des collectivités autochtones au titre des programmes de financement fédéraux pour les projets utilisant la biomasse forestière.

Délai de mise en œuvre : En cours

Statut : Continu

<p>Mesure 4.5 : Faciliter l'accès privilégié à la biomasse forestière, pour les propositions associées à une participation autochtone, lorsque la biomasse forestière est disponible, ce qui peut être facilité par les règlements connexes à la <i>Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne</i>.</p> <p>Délai de mise en œuvre : En cours</p> <p>Statut : Continu</p>
<p>Mesure 4.6 : Soutenir les collectivités autochtones du Grand Nord de l'Ontario dans le développement de systèmes de bioénergie pour substituer le diésel utilisé par les centrales de base par la biomasse des forêts locales.</p> <p>Délai de mise en œuvre : En cours</p> <p>Statut : Continu</p>
<p>Mesure 5.1 : Créer des documents d'information, de communication et de marketing pour soutenir les utilisateurs potentiels de biomasse forestière.</p> <p>Délai de mise en œuvre : D'ici 2026</p> <p>Statut : En cours</p>
<p>Mesure 5.2 : Soutenir les réseaux d'innovation du secteur forestier qui visent à offrir des solutions aux défis liés à l'utilisation de la biomasse forestière et y prendre part.</p> <p>Délai de mise en œuvre : Continu</p> <p>Statut : En cours</p>
<p>Mesure 5.3 : La Division de l'industrie forestière du MRN facilitera les discussions entre les autres ministères, les organismes fédéraux, les investisseurs, les fournisseurs de technologie et les partenaires du secteur forestier pour accroître l'utilisation de la biomasse forestière.</p> <p>Délai de mise en œuvre : Continu</p> <p>Statut : En cours</p>
<p>Mesure 5.4 : Collaborer avec les partenaires et les intervenants pour assurer l'harmonisation des projets régionaux, provinciaux et fédéraux.</p> <p>Délai de mise en œuvre : Continu</p> <p>Statut : En cours</p>